



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	19	24

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 17 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 22 mars 2021

Le quorum étant atteint, M. Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID -- Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Laetitia OLIVESI - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI.

Absents excusés : RAO Frédéric a donné pouvoir à Noël TOMASI – MACRI Thérèse a donné pouvoir à Muriel BELTRAN – SAROCCHI Marie-Noëlle a donné pouvoir à Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Rachid MUSTAPHA a donné pouvoir à Patrick GIGON – RISTICONI Jacqueline a donné pouvoir à Jean-Pierre VALDRIGHI.

Absents : Dominique BENIGNI - Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE.

Délibération : N°28-30-03-21

Objet : Recherche de financement : Travaux de réfection des vestiaires de l'hippodrome communal

La commune souhaite faire refaire les vestiaires de l'hippodrome communal, ces travaux de réfection revêtant désormais un caractère indispensable tant ils sont dans un état de vétusté avancé, potentiellement générateur de danger pour les utilisateurs.

D'une part, La Collectivité de Corse, par sa politique territoriale d'aide au développement du Sport et son dispositif d'aides, s'efforce de soutenir les communes en les aidant dans leurs projets de création et de rénovation d'équipements sportifs, dans le respect d'une politique d'aménagement durable et la plus équitable possible quant aux territoires, dans le cadre des priorités définies dans le cadre du projet sportif territorial.

D'autre part, L'Agence nationale du Sport, par son action, avec son appel à projet pour subvention d'équipement sportif, via ses préfectures déconcentrées, s'efforce d'aider à la correction des inégalités sociales et territoriales

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210412-28-30-03-21-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs. A ce titre, elle peut apporter une aide financière à la commune en garantissant de manière pérenne le caractère sportif de l'équipement, notamment en explicitant les conditions dans lesquelles il sera accessible à la pratique sportive.

Ainsi, Monsieur le Maire, afin de pouvoir faire réaliser les travaux de réfection des vestiaires de l'hippodrome communal, propose au conseil municipal de solliciter la Collectivité de Corse et les services de l'Etat pour l'obtention d'aides financières.

Le plan de financement suivant est proposé :

- Montant total de l'opération 21 588,00 € HT
- Participation de la CDC 30 %..... 6 476 ,00 € HT
- Participation de l'agence nationale du sport 50 %. 10 794,00 € HT
- Participation de la commune 20 %..... 4 318,00 € HT

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De proposer le plan de financement suivant :
- Montant total de l'opération..... 21 588,00 € HT
- Participation de la CDC 30 %..... 6 476,00 € HT
- Participation de l'agence nationale du sport 50 % 10 794,00 € HT
- Participation de la commune 20 %..... 4 318,00 € HT

- De donner son accord pour faire les demandes d'aides financières auprès des différents organismes
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents
- Dit que les crédits sont portés au Budget Primitif 2021

VOTE A L'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210412-28-30-03-21-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021